

Régularisation de la situation de plusieurs employés du secteur de l'éducation



Dans le cadre des mesures urgentes visant à remédier aux injustices infligées aux employés du secteur éducatif ainsi qu'aux élèves, le ministère de l'Education annonce, samedi, les décisions suivantes :

- Régularisation de la situation de tous ceux qui ont été renvoyés, limogés ou fait l'objet de mesures disciplinaires pour avoir participé aux protestations du bassin minier.
- Exécution immédiate de tous les jugements définitifs rendus par le tribunal administratif et relatifs à l'annulation des décisions de renvoi. Les enseignants concernés sont invités à contacter le ministère.

- Régularisation de la situation de tous les maîtres auxiliaires catégorie A qui n'ont pas été titularisés pour des raisons politiques ou idéologiques

Les élèves, privés pour une raison quelconque du baccalauréat, sont autorisés, à titre exceptionnel, de participer à cet examen, ajoute le communiqué.

Le ministère annonce, en outre, la création d'une commission pour recevoir les doléances.

Le département invite tous ceux qui ont été victimes de dépassements ou d'injustices de déposer leurs dossiers directement au siège du ministère ou par voie postale à l'adresse suivante : ministère de l'Education/commission des doléances/Avenue Bab Bnet 1030 Tunis.